

Rouyn-Noranda, le 15 décembre 2016

**CERTIFICAT D'AUTORISATION**  
*Loi sur la qualité de l'environnement*  
**(RLRQ, chapitre Q-2, article 22)**

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles  
5700, 4<sup>e</sup> Avenue Ouest  
Bureau C-320  
Québec (Québec) G1H 6R1

N/Réf. : 7610-10-01-81004-00  
401546850

**Objet : Exploitation d'une sablière – Site 32F14-009**

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation du 4 octobre 2016, reçue le 11 octobre 2016 et complétée le 18 novembre 2016, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), le titulaire mentionné ci-dessus à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Exploiter une sablière au-dessus de la nappe phréatique, dont les superficies à exploiter seront de 5,2 ha et à excaver de 4,9 ha. L'exploitation se fera selon une profondeur moyenne et maximale de 6 mètres et de 15 mètres respectivement.

Le projet sera réalisé sur le territoire du gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James, canton Livaudière, circonscrit par les coordonnées suivantes (UTM NAD 83, zone 18) :

A	347 978 m E	5 537 825 m N
B	348 042 m E	5 537 581 m N
C	347 826 m E	5 537 550 m N
D	347 785 m E	5 537 800 m N

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du 4 octobre 2016, signée par Vincent Fréchette, ing., à laquelle était joint un formulaire de demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une sablière, 10 pages et 1 plan annexé.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,



AL/DG/jb

Anick Lavoie  
Directrice régionale de l'analyse et de  
l'expertise de l'Abitibi-Témiscamingue  
et du Nord-du-Québec